



Lac-Sergent

Ville de Lac-Sergent  
1525, chemin du Club-Nautique, Lac-Sergent, Québec G0A 2J0  
Téléphone 418-875-4854 Télécopieur : 418-875-3805

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lac-Sergent tenue le lundi 19 juin 2017, à 19H30, au lieu ordinaire des séances, au Club-Nautique, 1466, chemin du Club-Nautique à Lac-Sergent.

**Présences**

Monsieur René-Jean Pagé, maire  
Monsieur Mario Émond, conseiller  
Madame Hélène D. Michaud, mairesse suppléante  
Monsieur André Métivier, conseiller

**Absence motivée**

Monsieur François Garon, conseiller

Ces membres du Conseil de la Ville de Lac-Sergent, formant quorum. Assistent également à la séance, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière et 12 personnes.

---

1. **OUVERTURE**

Monsieur René-Jean Pagé, maire, remercie les personnes présentes et procède à l'ouverture de l'assemblée.

2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur René-Jean Pagé, maire fait la lecture de l'ordre du jour.

- 
1. **Ouverture**
  2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
  3. **Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour**
  4. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mai 2017 et de la séance extraordinaire du 19 mai 2017**
  5. **Correspondance : Voir liste**
  6. **Trésorerie :**
    - 6.1 Rapport financier au 31 mai 2017
    - 6.2 Approbation des bordereaux de dépenses et salaires / mai 2017
    - 6.3 Présentation des « Comptes à payer - juin 2017 »
  7. **Dépôt de documents**
    - 7.1 État des résultats au 31 mai 2017
    - 7.2 Liste des permis émis pour le mois de mai 2017
    - 7.3 Certificat des personnes habiles à voter concernant le Règlement numéro 344-17 modifiant le Plan d'urbanisme no 310-14 relativement au redressement des limites municipales entre les villes de Lac-Sergent, Saint-Raymond et Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
    - 7.4 Certificat des personnes habiles à voter concernant le Règlement numéro 345-17 modifiant le Règlement de zonage no 314-14 relativement au redressement des limites municipales entre les villes de Lac-Sergent, Saint-Raymond et Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
  8. **Avis de motion**
    - 8.1 Projet de **Règlement no 346-17** abrogeant le règlement no 321-14 constituant un Comité consultatif d'environnement (CCE)
  9. **Règlements**
    - 9.1 Adoption finale du Règlement numéro 344-17 modifiant le Plan d'urbanisme no 310-14 relativement au redressement des limites municipales entre les villes de Lac-Sergent, Saint-Raymond et Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
    - 9.2 Adoption finale du Règlement numéro 345-17 modifiant le Règlement de zonage no 314-14 relativement au redressement des limites municipales entre les villes de Lac-Sergent, Saint-Raymond et Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier

AJOUT  
AJOUT

- 10. Résolutions**
  - 10.1 Demande faite dans le cadre des règlements relatifs au PIIA
  - 10.2 Résolution statuant sur la demande de dérogation mineure no 2017-801
  - 10.3 Nomination d'un maire suppléant pour la période de juillet à octobre 2017
  - 10.4 Demande d'aide au déneigement des chemins privés (versement)
  - 10.5 Embauche d'une secrétaire à temps partiel
  - 10.6 Accréditation des professionnels qui préparent des études de caractérisation et des plans et devis pour la construction d'installations septiques
  - 10.7 Appels d'offres **TP-2017-007** – pour la préparation des plans et devis / réfection des chemins du Club-Nautique, des Merisiers, du Ruisseau et une partie du chemin Tour-du-Lac Nord
  - 10.8 Appels d'offres **TP-2017-008** –pour la réfection des chemins des Mélèzes et de la Pointe
  - 10.9 Octroi d'un mandat en vue d'un rapport d'inspection pour la réfection de la chapelle Notre-Dame-de-la-Paix de Lac-Sergent **TP-2017-009**
  - 10.10 Octroi de contrat – **ADM-2017-005** – Feux d'artifices pour la Fête nationale
  - 10.11 Octroi de contrat – **TDJ-2017-002**– Acquisition d'un auvent saisonnier / Club-Nautique
  - 10.12 Éradication de frais de vidange de fosse et d'intérêts courus
  - 10.13 Avis de condoléances – Mme Adrienne Bois Côté
  - 10.14 Achat de billets– Souper du Commodore / Association Nautique du Lac-Sergent
  - 10.15 Soutien accordé par la Fondation Nordiques à l'Association Nautique du Lac-Sergent
  - 11. Suivi des affaires en cours et affaires nouvelles**
  - 11.1 Feux de la Saint-Jean-Baptiste le 23 juin 2017
  - 11.2 Distribution du Jaseur du lac, édition Juin 2017
  - 11.3 Vignettes de bateaux obligatoires pour la saison 2017
  - 12. Période d'intervention des conseillers et conseillères sur les sujets qui ne sont pas à l'ordre du jour**
  - 13. Deuxième période de questions**
  - 14. Clôture de la séance**
  - 15. Levée de l'assemblée**
- 

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Mario Émond, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

17-06-107

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente séance de ce conseil

- Avec l'ajout des points suivants

- 10.14 Achat de billets– Souper du Commodore / Association Nautique du Lac-Sergent
- 10.15 Soutien accordé par la Fondation Nordiques à l'Association Nautique du Lac-Sergent

**3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**

Q.- M. Richard Grenier. Il demande quelques éclaircissements concernant les ajouts de résolutions 10.14 et 10.15.

**4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL / SÉANCE ORDINAIRE 15 MAI 2017 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 MAI 2017**

Séance ordinaire du 15 mai 2017

**CONSIDÉRANT** qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mai 2017 a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins 24 heures avant cette séance, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture suivant la Loi sur les cités et villes;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Mario Émond, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

17-06-108

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mai 2017.

Séance extraordinaire du 19 mai 2017

**CONSIDÉRANT** qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 mai 2017 a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins 24 heures avant cette séance, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture suivant la Loi sur les cités et villes;

17-06-109

**EN CONSÉQUENCE,**  
**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Mario Émond, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 mai 2017.

5. **CORRESPONDANCE**

La secrétaire dépose la correspondance reçue au 16 juin 2017.

6. **TRÉSORERIE**

6.1 **RAPPORT FINANCIER AU 31 MAI 2017**

La secrétaire fait la lecture du rapport financier au 31 mai 2017.

17-06-110

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur André Métivier, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** ledit rapport financier au 31 mai 2017 soit adopté tel que lu.

6.2 **APPROBATION DES BORDEREAUX DE DÉPENSES ET SALAIRE / MAI 2017**

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie des bordereaux de dépenses et salaire pour la période de mai 2017, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

Les bordereaux de dépenses et salaire pour la période de mai 2017 dont le paiement a déjà été autorisé totalisant **180 841.24 \$** sont annexés au présent procès-verbal.

<b>BORDEREAU DE DÉPENSES ET SALAIRE / MAI 2017</b>	
DÉPENSES	175 443.11 \$
SALAIRE DU CONSEIL	1 146.45 \$
SALAIRE DES EMPLOYÉS	4 251.68 \$
<b>TOTAL</b>	<b>180 841.24 \$</b>

17-06-111

**IL EST PROPOSÉ** par madame Hélène D. Michaud, conseillère  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** les Bordereaux de dépenses et salaire pour le mois de MAI 2017 soient adoptés tels que présentés.

6.3 **PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER / JUIN 2017**

La secrétaire fait la lecture des comptes à payer pour le mois de juin 2017.

17-06-112

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Mario Émond, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** les comptes à payer du mois de juin 2017 / liste en annexe soient approuvés tels que présentés et que la secrétaire-trésorière procède au paiement des dépenses y figurant pour un total 61 376.60 \$.

7. **DÉPÔT DE DOCUMENTS**

### 7.1 État des résultats au 31 mai 2017

La secrétaire dépose pour être annexé au procès-verbal, les états des résultats au 31 mai 2017.

### 7.2 Liste des permis émis pour le mois de mai 2017

La secrétaire-trésorière, dépose, pour être annexé au présent procès-verbal, le bilan des permis émis pour le mois de mai 2017.

		<b>année 2017</b>
Janvier		0 \$
Février		290 000 \$
Mars		5 000 \$
Avril		186 800 \$
Mai		22 150 \$
<b>TOTAL</b>		<b>503 950 \$</b>

### 7.3 Certificat des personnes habiles à voter concernant le Règlement numéro 344-17 modifiant le Plan d'urbanisme no 310-14 relativement au redressement des limites municipales entre les villes de Lac-Sergent, Saint-Raymond et Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier

La secrétaire-trésorière atteste que, à la suite de la procédure d'enregistrement relative au Règlement numéro 344-17 ayant pour titre : Règlement modifiant le Plan d'urbanisme no 310-14 relativement au redressement des limites municipales entre les villes de de Lac-Sergent, Saint-Raymond et Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier :

- A) le nombre de personnes habiles à voter établi est de : 559
- B) le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de : 64
- C) le nombre de demandes faites est de : 0

Par conséquent, je déclare que le Règlement no 344-17 modifiant le Plan d'urbanisme no 310-14 relativement au redressement des limites municipales entre les villes de Lac-Sergent, Saint-Raymond et Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier **est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.**

### 7.4 Certificat des personnes habiles à voter concernant le Règlement numéro 345-17 modifiant le Règlement de zonage no 314-14 relativement au redressement des limites municipales entre les villes de Lac-Sergent, Saint-Raymond et Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier

La secrétaire-trésorière atteste que, à la suite de la procédure d'enregistrement relative au Règlement numéro 345-17 ayant pour titre : Règlement modifiant le Règlement de zonage no 314-14 relativement au redressement des limites municipales entre les villes de de Lac-Sergent, Saint-Raymond et Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier :

- A) le nombre de personnes habiles à voter établi est de : 559
- B) le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de : 64
- C) le nombre de demandes faites est de : 0

Par conséquent, je déclare que le Règlement no 345-17 modifiant le Règlement de zonage no 314-14 relativement au redressement des limites municipales entre les villes de Lac-Sergent, Saint-Raymond et Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier **est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.**

## 8. AVIS DE MOTION

- 8.1 Projet de Règlement no 346-17 abrogeant le règlement no 321-14 constituant un Comité consultatif d'environnement (CCE)

**Avis de motion est par les présentes donné par moi, Mario Émond, conseiller, à l'effet qu'au cours d'une prochaine séance ordinaire ou spéciale du Conseil de Ville, un projet de règlement sera soumis, lequel aura pour objet :**

D'abroger le règlement no 321-14 constituant un Comité consultatif d'environnement (CCE).

**Fait ce 19<sup>e</sup> jour du mois de juin 2017**

---

## **9. RÈGLEMENTS**

- 9.1 Adoption finale du Règlement numéro 344-17 modifiant le Plan d'urbanisme no 310-14 relativement au redressement des limites municipales entre les villes de Lac-Sergent, Saint-Raymond et Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier

**ATTENDU QUE** la Ville de Lac-Sergent est une municipalité régie par la Loi des cités et villes (L.R.Q., c. C-19);

**ATTENDU QUE** le Règlement de zonage no 314-14 est entré en vigueur le 3 septembre 2014, suite à l'émission d'un certificat de conformité de la MRC de Portneuf;

**ATTENDU QUE** le Conseil peut le modifier suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**ATTENDU QUE** suite à l'entrée en vigueur du décret concernant le redressement des limites territoriales, il y a lieu de modifier les règlements d'urbanisme (affectation et zonage) afin de tenir compte des nouvelles limites;

**ATTENDU QU'**un avis de motion au présent règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 20 mars 2017;

**ATTENDU QU'**un premier projet du Règlement no 345-17 a été adopté à la séance du conseil tenue le 20 mars 2017;

**ATTENDU QU'**une assemblée publique de consultation portant sur le projet de plan d'urbanisme s'est tenue le 18 avril 2017 ;

**ATTENDU QU'**un deuxième projet du Règlement no 345-17 a été adopté à la séance du conseil tenue le 18 avril 2017;

**ATTENDU QU'**aucune demande valide de participation à un registre référendaire n'a été déposée par les personnes habiles à voter des zones concernées quant aux dispositions les concernant suite à la parution de l'avis public le 3 mai 2017;

**ATTENDU QU'**une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est  
**PROPOSÉ** par monsieur Mario Émond, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** ce Conseil adopte le règlement portant le numéro 345-17 tel que déposé.

---

- 9.2 Adoption finale du Règlement numéro 345-17 modifiant le Règlement de zonage no 314-14 relativement au redressement des limites municipales entre les villes de Lac-Sergent, Saint-Raymond et Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier

17-06-113

**ATTENDU QUE** la Ville de Lac-Sergent est une municipalité régie par la Loi des cités et villes (L.R.Q., c. C-19);

**ATTENDU QUE** le Plan d'urbanisme 310-14 est entré en vigueur le 3 septembre 2014, suite à l'émission d'un certificat de conformité de la MRC de Portneuf;

**ATTENDU QUE** le Conseil peut le modifier suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**ATTENDU QUE** suite à l'entrée en vigueur du décret concernant le redressement des limites territoriales, il y a lieu de modifier les règlements d'urbanisme (affectation et zonage) afin de tenir compte des nouvelles limites;

**ATTENDU QUE** le Conseil entreprend aussi simultanément une modification à son règlement de zonage, le tout en concordance avec les modifications qui sont apportées à la carte des grandes affectations du territoire;

**ATTENDU QU'**un avis de motion au présent règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 20 mars 2017;

**ATTENDU QU'**un premier projet du Règlement no 344-17 a été adopté à la séance du conseil tenue le 20 mars 2017;

**ATTENDU QU'**une assemblée publique de consultation portant sur le projet de plan d'urbanisme s'est tenue le 18 avril 2017;

**ATTENDU QU'**un deuxième projet du Règlement no 344-17 a été adopté à la séance du conseil tenue le 18 avril 2017;

**ATTENDU QU'**aucune demande valide de participation à un registre référendaire n'a été déposée par les personnes habiles à voter des zones concernées quant aux dispositions les concernant suite à la parution de l'avis public le 3 mai 2017;

**ATTENDU QU'**une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est  
**PROPOSÉ** par monsieur André Métivier, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** ce Conseil adopte le règlement portant le numéro 344-17 tel que déposé.

17-06-114

---

## 10. RÉSOLUTIONS

### 10.1 Demande faite dans le cadre des règlements relatifs au PIIA

**ATTENDU QUE** ces demandes de permis ont été analysées le 7 juin 2017 par le Comité consultatif d'urbanisme, lesquelles apparaissent au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

**ATTENDU QUE** le Comité consultatif d'urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter les permis tels que présentés;

1720, chemin du Tour-du-Lac Nord

Installation septique

**EN CONSÉQUENCE**,  
**IL EST PROPOSÉ** par monsieur André Métivier, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

Puisque ce projet répond à la majorité des objectifs et des critères de PIIA, le Comité recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de permis de construction (demande initiale) assujettie au règlement sur les PIIA No. 315-14.

CONSEIL 17-06-115  
CCU-17-06-016  
Permis 2017-036

**CONSEIL 17-06-116**  
**CCU-17-06-017**  
*Permis 2017-035*

**EN CONSÉQUENCE,**  
**IL EST PROPOSÉ** par monsieur André Métivier, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

Puisque ce projet répond à la majorité des objectifs et des critères de PIIA, le Comité recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de permis de construction (demande initiale) assujettie au règlement sur les PIIA No. 315-14.

**CONSEIL 17-06-117**  
**CCU-17-06-018**  
*Permis 2017-037*

**EN CONSÉQUENCE,**  
**IL EST PROPOSÉ** par monsieur André Métivier, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

Puisque ce projet répond à la majorité des objectifs et des critères de PIIA, le Comité recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de permis de construction (demande initiale) assujettie au règlement sur les PIIA No. 315-14.

**CONSEIL 17-06-118**  
**CCU-17-06-019**  
*Permis 2017-038*

**EN CONSÉQUENCE,**  
**IL EST PROPOSÉ** par monsieur André Métivier, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

Puisque ce projet répond à la majorité des objectifs et des critères de PIIA, le Comité recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de permis de construction (demande initiale) assujettie au règlement sur les PIIA No. 315-14.

**CONSEIL 17-06-119**  
**CCU-17-06-020**  
*Permis 2017-032*

**EN CONSÉQUENCE,**  
**IL EST PROPOSÉ** par monsieur André Métivier, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

Puisque ce projet répond à la majorité des objectifs et des critères de PIIA, le Comité recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de permis de construction (demande initiale) assujettie au règlement sur les PIIA No. 315-14.

**CONSEIL 17-06-120**  
**CCU-17-06-021**  
*Permis 2017-039*

**EN CONSÉQUENCE,**  
**IL EST PROPOSÉ** par monsieur André Métivier, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

Puisque ce projet répond à la majorité des objectifs et des critères de PIIA, le Comité recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de permis de construction (demande initiale) assujettie au règlement sur les PIIA No. 315-14.

## 10.2 Résolution statuant sur la demande de dérogation mineure no 2017-801

**ATTENDU** qu'une demande de dérogation mineure a été déposée sur l'immeuble désigné par le numéro de lot 3 514 776 dans le cadastre du Québec laquelle vise à rendre conforme les marges de recul avant;

**ATTENDU QUE** la disposition réglementaire visant l'objet de la présente dérogation est l'article 4.1 du Règlement de zonage no 314-14.

**ATTENDU** que le comité consultatif d'urbanisme a analysé le 7 juin 2017 la présente dérogation mineure et recommande au conseil municipal de l'accepter;

**ATTENDU** que le conseil municipal a entendu les personnes intéressées;

**ATTENDU** qu'un avis public a été publié et affiché conformément à la Loi;

**EN CONSÉQUENCE** il est  
**PROPOSÉ** par monsieur André Métivier, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

17-06-121

D'accepter cette demande de dérogation mineure, aux fins de régulariser la distance du bâtiment principal de la marge de recul avant à 6.82 mètres et la marge de recul avant (latéral gauche) à 3.12 mètres alors que la norme réglementaire est de 9 mètres.

10.3 Nomination d'un maire suppléant pour la période de juillet à octobre 2017

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de la Loi sur les Cités et Villes (L.R.Q. C-19, a. 56) le Conseil désigne, pour la période qu'il détermine, un conseiller comme maire suppléant ;

**EN CONSÉQUENCE** il est  
**PROPOSÉ** par monsieur Mario Émond, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

17-06-122

**QUE** monsieur François Garon, conseiller soit nommé maire suppléant pour une période de quatre mois, soit de juillet à octobre 2017.

**QU'**une lettre de remerciement soit acheminée à Mme Hélène D. Michaud, conseillère pour son implication à titre de maire suppléante.

10.4 Demande d'aide au déneigement des chemins privés (versement)

**ATTENDU** la politique d'aide au déneigement des chemins privés;

**ATTENDU** qu'il y est inscrit que le remboursement est effectué sur présentation des pièces justificatives;

**ATTENDU** que la municipalité doit s'assurer avant d'effectuer un déboursé que les parties respectent les exigences;

**EN CONSÉQUENCE** il est  
**PROPOSÉ** par monsieur André Métivier, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

17-06-123

**QUE** la Ville de Lac-Sergent accepte de verser les contributions maximales suivantes jusqu'à concurrence des montants corroborés par les factures :

<b>Chemins Demandeurs</b>	<b>Distance admissible (m)</b>	<b>Contribution admissible</b>
Chemin des Hêtres APDH	1.785 (km)	8 615.12 \$

10.5 Embauche d'une secrétaire à temps partiel

**IL EST PROPOSÉ** par  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

17-06-124

**QUE** Mme Josée Turcotte soit et, par la présente, est engagée au poste de secrétaire permanent temps partiel, avec période d'essai de douze (12) mois, sous la supervision de la directrice générale pour une moyenne d'heures d'environ 15 heures semaine et pour le remplacement des employés permanents lors des absences prévues et non prévues et selon le taux horaire de 13.75\$/heure.



10.6 Accréditation des professionnels qui préparent des études de caractérisation et des plans et devis pour la construction d'installations septiques

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Lac-Sergent a adopté un règlement concernant l'émission des permis de construction d'installations septiques le 16 avril 2012, lequel stipule que la Ville accrédite, par résolution, les professionnels qui pourront préparer des études de caractérisation et des plans et devis pour la construction d'installations septiques sur son territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme NH CONSULTANT nous a fait parvenir une demande d'accréditation en date du 8 mai 2017;

**EN CONSÉQUENCE** il est

**PROPOSÉ** par monsieur Mario Émond, conseiller

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

17-06-125

**QUE** la liste suivante des firmes de professionnels, telle que présentée par le service d'urbanisme, soit approuvée.

- |                           |                             |
|---------------------------|-----------------------------|
| ▪ Assaini Conseil         | ▪ NH Consultant             |
| ▪ Avizo Experts-Conseil   | ▪ ROCHE Ltée Groupe-Conseil |
| ▪ BPR Groupe Conseil      | ▪ Techni-Terra inc.         |
| ▪ Enviro-Neptune inc.     | ▪ Urba Solutions            |
| ▪ MCI Mario Cossette inc. | ▪ WSP Global                |

10.7 Appels d'offres TP-2017-007 – pour la préparation des plans et devis / réfection des chemins du Club-Nautique, des Merisiers, du Ruisseau et une partie du chemin Tour-du-Lac Nord

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Mario Émond, conseiller

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

17-06-126

**D'AUTORISER** la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à un appel d'offres, sur invitation, afin d'obtenir des offres de services professionnels pour la confection des plans et devis pour la réfection des chemins du Club-Nautique, des Merisiers, du Ruisseau et d'une partie du chemin Tour-du-Lac Nord.

10.8 Appels d'offres TP-2017-008 –pour la réfection des chemins des Mélèzes et de la Pointe

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Mario Émond, conseiller

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

17-06-127

**D'AUTORISER** la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à un appel d'offres, sur invitation, afin d'obtenir des soumissions pour la réfection des chemins des Mélèzes et de la Pointe.

10.9 Octroi d'un mandat en vue d'un rapport d'inspection pour la réfection de la chapelle Notre-Dame-de-la-Paix de Lac-Sergent TP-2017-009

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Mario Émond, conseiller

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

17-06-128

**D'OCTROYER** un mandat d'inspection de la chapelle Notre-Dame-de-la-Paix de Lac-Sergent à la firme **VL Inspection** au montant de 750\$ plus les taxes applicables.

**LES** devis, les soumissions et la présente résolution tiennent lieu de contrat.

**QUE** les dépenses prévues dans cette résolution soient chargées au poste budgétaire Immobilisations – Chapelle 376-1001.

10.10 Octroi de contrat – ADM-2017-005 – Feux d'artifices pour la Fête nationale

17-06-129

**IL EST PROPOSÉ** par madame Hélène D. Michaud, conseillère  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** le conseil de la Ville de Lac-Sergent octroie le contrat à l'entreprise **Feux d'artifices du Québec inc.** pour la fourniture et la préparation des feux d'artifice pour un montant de 3 479.75 \$ plus les taxes applicables;

**LES** devis, les soumissions et la présente résolution tiennent lieu de contrat.

**QUE** les dépenses prévues dans cette résolution soient chargées au poste budgétaire 271-1976 – Loisirs – activités.

10.11 Octroi de contrat – TDJ-2017-002– Acquisition d'un auvent saisonnier / Club-Nautique

**ATTENDU QUE** la Ville de Lac-Sergent a procédé à un appel d'offres par voie d'invitation écrite tel que stipulé à l'article 573.1 de la *Loi sur les cités et villes*, afin d'obtenir des soumissions pour l'acquisition d'un auvent saisonnier;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Lac-Sergent a procédé par demande de soumission sur invitation auprès de deux (2) fournisseurs pour la fourniture d'un auvent saisonnier de dimension 70 pieds X 13 pieds;

**ATTENDU QUE** les firmes suivantes nous ont fait parvenir une soumission de travaux conforme au devis préalablement établi :

- Auvents Pont-Rouge inc. 9 750 \$ + taxes
- Auvents et abris Daniel Richard 17 500 \$ + taxes

**EN CONSÉQUENCE,**  
**IL EST PROPOSÉ** par  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

17-06-130

**QUE** la Ville de Lac-Sergent procède à l'achat d'un auvent de terrasse 1 versant de dimension 70 pieds X 13 pieds avec toile de marque TEMPOTEST 951/92 Denim/Almond à l'entreprise **AUVENTS PONT-ROUGE INC.**; tel que décrit à la soumission no 809 en date du 31 mai 2017 au montant de 9 750 \$ taxes incluses et incluant la livraison et l'installation;

**LA** soumission et la présente résolution tiennent lieu de contrat.

**LES** sommes nécessaires pour pourvoir à cette dépense seront prises à même les fonds de parcs accumulés au 31 décembre 2016.

10.12 Éradication de frais de vidange de fosse et d'intérêts courus

17-06-131

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Adnré Métivier, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**D'AUTORISER** l'annulation du solde de la facture no 12172 en éradiquant la facture #12172 ainsi que les frais d'intérêts courus à ce jour au montant de 65.63 \$.

**QUE** ces sommes soient imputées au compte *gestion financière et administrative* – créances douteuses #219-09-40.

10.13 Avis de condoléances – Mme Adrienne Bois Côté

**CONSIDÉRANT** le décès survenu de Mme Adrienne Bois Côté, épouse de feu monsieur Philippe Côté, architecte et concepteur des plans du maître-autel de la chapelle Notre-Dame-de-la-Paix du lac Sergent, ayant résidé au lac de nombreuses années;

**17-06-132** **EN CONSÉQUENCE** il est  
**PROPOSÉ** par madame Hélène D. Michaud, conseillère  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Lac-Sergent présente ses sincères condoléances à son fils, François ainsi qu'à toute la famille éprouvée.

**AJOUT** 10.14 Achat de billets– Souper du Commodore / Association Nautique du Lac-Sergent

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association Nautique du lac Sergent organise son traditionnel souper du Commodore le 1 juillet prochain et que cette activité vise à amasser des fonds pour les activités de canot-kayak;

**17-06-133** **EN CONSÉQUENCE** il est  
**PROPOSÉ** par monsieur Mario Émond, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** le conseil autorise la secrétaire-trésorière à procéder à l'achat de trois billets, au coût de 40 \$ pour le souper du Commodore qui aura lieu le 1 juillet 2017 au Club-Nautique;

**QUE** ces sommes soient imputées au compte *gestion financière et administrative – Législation / réceptions* 211-0493.

**AJOUT** 10.15 Soutien accordé par la Fondation Nordiques à l'Association Nautique du Lac-Sergent

**ATTENDU QUE** l'Association Nautique du lac Sergent a demandé une aide financière à la Fondation Nordiques qui soutient les organismes sportifs de la région de Québec et de la Chaudière-Appalaches, dont la mission rejoint celle de la Fondation, en leur octroyant des dons dédiés à l'acquisition d'équipements ou d'infrastructures qui permettront d'améliorer la qualité de vie de leur clientèle;

**ATTENDU QUE** la Fondation Nordiques a octroyé une aide financière de l'ordre de 6 000 \$ dollars à la Ville de Lac-Sergent relative à l'aide demandée par l'Association Nautique;

**17-06-134** **EN CONSÉQUENCE** il est  
**PROPOSÉ** par madame Hélène D. Michaud, conseillère  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** la Ville de Lac-Sergent reverse au profit de l'Association Nautique, la subvention octroyée par la Fondation Nordiques au montant de 6 000\$.

**ET QUE** l'Association Nautique exécute toute reddition de comptes ayant trait à cette subvention et soit tenue, selon les conditions mentionnées au projet d'entente entre l'Association Nautique et la Fondation Nordiques.

## 11. SUIVI DU CONSEIL ET AFFAIRES NOUVELLES

### 11.1 Feux de la Fête nationale le 23 juin 2017

Monsieur le maire invite la population à assister aux Feux de la Fête nationale qui aura lieu le vendredi 23 juin 2017 au Club-Nautique. Participez en grand nombre!

### 11.2 Distribution du Jaseur du lac, édition Juin 2017

Monsieur Pagé avise les personnes présentes que l'édition de juin du **Jaseur du lac** a été acheminée par la poste à tous les citoyens la semaine dernière. Bonne lecture!

### 11.3 Vignettes de bateaux obligatoires pour la saison 2017

Monsieur le maire, René-Jean Pagé, informe les personnes présentes que les vignettes obligatoires pour les embarcations à moteur sont maintenant disponibles au bureau municipal. Il invite les citoyens à se les procurer.

12. **PÉRIODE D'INTERVENTION DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS SUR DES SUJETS HORS DE L'ORDRE DU JOUR**

Plusieurs membres du conseil de la Ville prennent la parole.

13. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Voici les questions posées par les citoyens :

**Q. (M. Denis Goulet)** Il demande au Conseil de ville de poursuivre le service d'expertise d'eau potable des puits des citoyens.

Il s'informe également des travaux qui seront réalisés dans le chemin de la Pointe.

**Q. (Mme Julie Laforest).** Elle remercie les membres du Conseil pour leur collaboration avec l'Association nautique et les subventions obtenues dans le cadre des différents projets, dont les nouveaux quais, et les améliorations du Club nautique.

**Q. (M. Richard Grenier)** Il s'informe des travaux qui seront réalisés dans le chemin de la Pointe.

**Q. (M. Jean Leclerc)** Il demande au Conseil la date à laquelle le contrat de déneigement sera donné et si le pourcentage de sel mélangé au sable (abrasifs) respecte les quotas du ministère en bordure de lac afin de préserver les puits d'eau potable privé des citoyens.

14. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire, remercie les membres du Conseil et les personnes présentes et déclare la fin de la séance.

15. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ** par madame Hélène D. Michaud, conseillère  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** la séance soit levée à 20H39.

17-06-135

**Certificats de crédits**

Je, soussignée Josée Brouillette, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses mentionnées dans ce procès-verbal.

**EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce \_\_\_\_\_ (date)**

\_\_\_\_\_  
**Josée Brouillette, directrice générale et secrétaire-trésorière**

\_\_\_\_\_  
**RENÉ-JEAN PAGÉ**  
**MAIRE**

\_\_\_\_\_  
**Josée Brouillette**  
**Directrice générale et secrétaire-trésorière**